

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Procès-verbal d'une séance régulière du Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, tenue le 27 mars 2023, à 19h au 765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Serge Pronovost et Joël Mercier (visioconférence) ainsi que mesdames Stéphanie Duchesne, Virginie Lupan et Julie-Marc Aurèle.

Est également présent : monsieur Mathieu Langlois, directeur du service de l'Environnement, ce dernier agissant à titre de personne ressource et secrétaire.

Sont absents, monsieur Sylvain Harvey et Mme Ginette Grenier.

À 19h05, la présidente déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Julie-Marc Aurèle ajoute un point en 6.1 au sujet des modes de communication des recommandations du CCE énoncées lors de l'analyse d'un projet de règlement.

Il est proposé par Stéphanie Duchesne, appuyé par Julie-Marc Aurèle et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 27 février 2023
3. Suivis
 - 3.1 Rapport Hémisphère – modifications à venir
 - 3.2 Suivi enjeux liés aux sentiers dans les forêts
 - 3.3 Suivi courriel transmis au conseil en lien avec le rapport du Groupe Hémisphère
4. Règlementation
 - 4.1 Aucune nouveau projet de règlement à caractère environnemental
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Plan de communication protection des lacs 2023
 - 5.2 Situation des barrages
 - 5.3 Plan de travail 2023
 - 5.4 Journée de l'arbre mai 2023
6. Varia
 - 6.1 Suivi recommandations CCE - projets de règlement
7. Dépôt de documents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux du 27 février 2023

Il est proposé par Julie-Marc Aurèle, appuyé par Stéphanie Duchesne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité consultatif en Environnement du 27 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Suivis

3.1– Rapport Hémisphère – modification à venir

Le secrétaire indique que des modifications seront apportées au rapport du groupe Hémisphère concernant les contraintes biophysiques du territoire de Sainte-Anne-des-Lacs. Les modifications sont recommandées par la firme d'urbanisme en charge de la révision réglementaire et des modifications du plan d'urbanisme. Les modifications visent davantage la section des recommandations et ont comme objectif principal de clarifier les différents points de recommandations du rapport. De plus, les modifications recommandées visent l'abolition de la

notion de zones favorables au développement, ne laissant que des zones d'encadrement et des zones de conservation, et ce, considérant qu'il est mentionné au rapport que l'omniprésence de contraintes biophysiques sur l'ensemble du territoire rend difficile et voir même impossible l'établissement de zones favorables au développement et que les efforts doivent être plutôt mis pour encadrer l'effet du développement lors de l'ouverture de nouveaux secteurs, le cas échéant.

Les membres du CCE recommandent que le rapport, une fois modifié, leur soit présenté à nouveau. Le secrétaire assurera le suivi à ce niveau.

3.2 Suivi enjeux liés aux sentiers dans les forêts Le secrétaire fait mention que des sections des tracés de la Loken ainsi que de la Tamaracouta sont visées par le plan de pérennisation des sentiers patrimoniaux en cours par l'organisme responsable de la région des Laurentides. L'organisme est actuellement en attente de résultats de demandes de subvention. En temps opportun, l'organisme responsable pourra venir présenter les tenants et aboutissants de leurs démarches.

Le secrétaire indique également que les ententes signées avec les propriétaires de la section du sentier balisé de la Loken sont toutes détenues et archivées par le Service de l'urbanisme de la Municipalité. L'ensemble des propriétaires avaient été contacté en 2014 pour sonder leur volonté de participer aux ententes d'usage de sentiers plein-air. L'organisme de pérennisation des sentiers a contacté certains de ces propriétaires plus récemment, soit en 2021-2022 approximativement.

Un suivi sera assuré par le secrétaire sur le sujet.

3.3 Suivi courriel transmis au conseil en lien avec le rapport du Groupe Hémisphère Le secrétaire mentionne qu'à la suite de l'envoi aux conseillers municipaux du courriel de la présidente du CCE le 9 mars dernier et en lien avec l'analyse du CCE du rapport du Groupe Hémisphère, une communication de la part de la directrice générale a été reçue. Cette dernière indique alors que le rapport final du groupe hémisphère ainsi que les recommandations du CCE sont bien à la disposition des élus. La direction générale remercie, au nom des élus, les membres du CCE pour leur implication et leur travail dans ce dossier de la Municipalité.

Le secrétaire rappelle cependant que les documents produits par le CCE doivent d'abord lui être transmis au départ afin que ce dernier puisse inscrire le point à l'ordre du jour accompagné de ou des documents. Ceci permet d'assurer un meilleur suivi des points de l'ordre du jour soumis aux conseillers et des documents qui leur sont fournis.

4. Règlementation

4.1 Aucun nouveau projet de règlement à caractère environnemental.

5. Affaires nouvelles

5.1 Plan de communication protection des lacs 2023 Le secrétaire présente brièvement le plan de communication 2023 sur la protection des lacs préparé par le Service de l'environnement et le Service de communication de la Municipalité.

Les discussions ont majoritairement porté sur les trois projets d'affiches préalablement préparées en collaboration avec l'organisme ABVLACS. Le secrétaire indique que les affiches seront utilisées comme un outil d'information et de sensibilisation à l'emplacement des droits de passage privés. Une déclinaison des affiches en format carte magnétique est également prévue. Les affiches seront offertes à la disposition de propriétaires de droit de passage privés qui auront démontré leur intérêt. La déclinaison en carte magnétique sera distribuée aux adresses civiques détenant un permis de location à court terme et riverain ou accédant d'un plan d'eau.

Les membres du CCE mentionnent que les affiches comportent trop de messages. Ils recommandent de simplifier le message transmis en accentuant l'emphase sur le rappel de l'obligation de lavage des embarcations, de l'amende pouvant être encourue et de la promotion de la station de lavage. Le secrétaire rappelle que ces affiches visent les accédants d'un droit de passage et qu'elles ne doivent pas être considérées comme une affiche de sensibilisation routière. Les projets d'affichage seront toutefois revus en considérant les recommandations du CCE.

Les membres du CCE recommandent également de modifier le pictogramme du moteur à essence pour un moteur électrique.

Ils recommandent également que l'affiche déclinée en format carte magnétique soit transmise à tous les propriétaires riverains de la Municipalité.

5.2 Situation des barrages Le secrétaire présente un document power point portant sur la gestion des barrages à forte contenance en lien avec la Loi provinciale sur la sécurité des barrages et de son règlement. Des informations concernant les types de barrages visés par la Loi sur la sécurité des barrages sont présentées de même que les principales exigences règlementaires applicables selon les différents cas de figures. Un résumé de la situation des barrages détenus par la Municipalité est également présenté.

5.3 Plan de travail 2023 Le secrétaire présente le plan de travail 2023 du Service de l'environnement.

5.4 Journée de l'arbre mai 2023 Le secrétaire indique que la journée de l'arbre aura probablement lieu le 13 mai prochain, mais que le tout demeure à être confirmé lorsque la date de réception des arbres sera disponible.

Le secrétaire rappelle que la présence de bénévoles est essentielle à la tenue de l'activité. M. Serge Pronovost se porte volontaire bénévole pour la journée. Les autres membres préfèrent attendre avant de se prononcer car la date de l'activité est encore loin.

Il est recommandé qu'un guide de plantation soit mis à la disposition des citoyens sur le site internet de la Municipalité afin d'aider les participants à bien planter et entretenir leurs arbres.

6. Varia

6.1 Suivi projets de règlements Les membres du CCE se questionnent sur le suivi de leurs recommandations au conseil municipal dans le cadre de l'analyse de projets de règlements. Le secrétaire indique que les recommandations sont énoncées au procès-verbal pour le bénéfice des membres du conseil. Les membres du conseil ont par la suite la discrétion de considérer ou non les recommandations énoncées. Le même processus s'applique au comité consultatif en urbanisme.

7. Dépôt de documents

8. Levée de la séance La présidente déclare la séance levée à 21 :14, proposé par Virginie Lupan et secondé par Julie-Marc Aurèle.

Tableau des suivis	
Suivi des demandes de rencontres des membres du conseil municipal	G Grenier
Projet de politique d'accès à l'eau	CCE
Enjeux liés aux sentiers	CCE
Évaluation environnementale du site des Œillets	M Langlois
Mise à jour de l'avancement des puisards au cours de l'année 2023	M Langlois
Rapport du Groupe Hémisphère	M Langlois
Situation des barrages	M Langlois
Journée de l'arbre mai 2023	

Serge Pronovost
Vice-président

Mathieu Langlois
Directeur du service de l'Environnement